

L'ajournement

réfugiés sont interviewés dès réception de leur demande. Actuellement le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés renvoie à peu près 30 cas par semaine à notre ambassade. Nos trois agents d'immigration peuvent étudier un plus grand nombre de cas, mais actuellement il n'y a qu'un intérêt modéré des réfugiés pour le Canada. Il semble que les réfugiés préféreraient s'établir localement dans un milieu culturel qui leur convient mieux.

Je voudrais répéter ce que M. Cullen m'a déjà dit, savoir qu'une mission spéciale n'est pas nécessaire en ce moment. Nous répondons aussi rapidement que possible aux demandes des réfugiés. Nous ne pouvons traiter ces demandes plus rapidement, surtout à cause de l'examen absolument nécessaire à la sécurité canadienne. A moins que les réfugiés manifestent soudainement un intérêt pour le Canada, une mission spéciale n'avantagerait pas l'immigration de ces réfugiés de l'Argentine.

[Traduction]

L'IMMIGRATION—DEMANDE DE PRÉCISIONS SUR LE SORT RÉSERVÉ AUX RÉFUGIÉS EN ARGENTINE—LES MESURES PRISES PAR LE HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, avant d'aborder les autres aspects de la question à débattre ce soir, je voudrais commenter la réponse que le secrétaire parlementaire vient de donner à mon collègue le député de Montmorency (M. Duclos). Peut-être que cela illustre l'avantage qu'il y aurait à faire porter le débat sur une seule question, question qui manifestement nous intéresse tous les trois de très près.

Il est regrettable, et je plains le secrétaire parlementaire, qu'il ait dû fournir une réponse aussi incomplète et même, dans certains cas, aussi incorrecte. Aujourd'hui, en nous entretenant avec M. Cram, entretien qu'a mentionné mon collègue, le député de Greenwood (M. Brewin), nous avons de nouveau examiné la question des délais qu'impose nécessairement l'étude des demandes des réfugiés. Il nous a été impossible de confirmer, ce que le secrétaire parlementaire a de nouveau déclaré ce soir, à savoir que les périodes d'attente moyennes variaient de deux à quatre mois, à moins que le secrétaire ait voulu parler de la période qui suit l'approbation définitive de la demande, ce qui signifie naturellement qu'une période assez longue s'est écoulée avant la fin des entrevues, des contrôles de sécurité et des examens médicaux.

Chose encore plus importante, il nous apparaît à tous les trois absolument inconvenable que le secrétaire parlementaire ait pu affirmer qu'il n'existe pas de liste d'attente alors que nous avons eu l'occasion de causer avec des réfugiés dont la situation est critique et dont le nombre s'élève, selon les chiffres du Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, à quelque 2,500. Chacun de nous a pu avoir des conversations personnelles et constater la situation dans un hôtel où logent plus de 100 réfugiés qui désespèrent de pouvoir sortir de l'Argentine. Après qu'on nous eut identifiés comme des parlementaires canadiens, je peux vous assurer que nous avons eu nombre de conversations animées avec des personnes qui feraient n'importe quoi pour venir au Canada, mais qui ont vu souvent leur demande refusée. Nous en avons encouragé un certain nombre à réitérer leurs demandes et peut-être que l'étude de leurs dossiers est maintenant terminée.

Le secrétaire parlementaire a laissé entendre que les Canadiens s'intéressaient assez peu à la question, mais il y a

peut-être relation de cause à effet. Il est possible que beaucoup trop de réfugiés se soient rendu compte que le Canada n'était pas très disposé à accepter leur demande et que le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ait récemment informé de nouveau les agents canadiens à Buenos Aires qu'ils devraient essayer de mieux comprendre la question des réfugiés.

Mon collègue, le député de Montmorency, a laissé entendre dans la dernière partie de ses observations qu'il fallait maintenant réduire un peu toute la paperasserie administrative et cesser de diffuser des renseignements inexacts comme l'ont fait le bureau du ministre et le secrétaire parlementaire ce soir à la Chambre.

En ce qui concerne la situation au Chili, il est intéressant de noter qu'après le coup d'État de 1973, aucune mesure réelle n'a été prise à propos du problème des réfugiés jusqu'à ce que la délégation spéciale de 1974 de Geoffrey Pearson et de M. Danby puisse obtenir une évaluation objective de la situation qui existait à ce moment-là au Chili.

Le problème auquel nous faisons face ce soir, et c'est un problème très réel de la bureaucratie moderne, c'est que le ministre, à qui je ne reproche rien personnellement, a affirmé hier en répondant aux questions qu'il voulait adopter une attitude humanitaire face au problème, mais il s'appuie tout de même, comme mon collègue, le député de Greenwood, l'a dit, sur des agents très inexpérimentés qui n'ont pas une vue d'ensemble ni une perception objective de la situation. Ils ont affaire chaque jour avec des gens qui demandent à être traités comme des réfugiés. Ces agents n'ont pas reçu de directives précises. A mon avis, ils font leur travail dans des conditions très difficiles en se servant des formules ordinaires d'immigration.

Nous avons entendu des histoires abominables au sujet de réfugiés désespérés à qui l'on a demandé d'indiquer leur statut de réfugiés. Il ne s'agit certes pas là d'un programme normal d'immigration. Le ministre et son prédécesseur avaient bien précisé qu'il s'agissait d'un programme spécial à l'intention des réfugiés à cause de la situation urgente, grave et dangereuse dans laquelle se trouvent des habitants de la partie sud de l'Amérique latine.

Malheureusement, le secrétaire parlementaire a dû encore une fois se borner à présenter des renseignements inexacts et insuffisants, et qui de toute évidence avaient été rassemblés par des employés subalternes. Nous voulons ce soir que soit précisée la situation telle qu'elle existe à l'heure actuelle en Argentine. Je demanderai donc au secrétaire parlementaire de rappeler à son ministre et aux hauts fonctionnaires de son ministère qu'il est temps que nous ayons des renseignements objectifs et exacts.

● (2220)

J'espère qu'après que nous aurons soulevé ce soir certaines questions quant aux opinions qu'il a exprimées dans le mémoire qu'il nous a adressé à tous les trois, le ministre fera la même chose que pour le Chili, c'est-à-dire qu'il nommera immédiatement un haut commissaire pour enquêter objectivement sur la situation. J'ai des raisons de croire que le ministre n'a pas cherché à se renseigner dans l'ensemble du ministère des Affaires extérieures, mais qu'il s'est surtout fié à deux ou trois agents d'immigration qui, je le répète, s'occupent des demandes de statut de réfugié. Ils ne sont pas en mesure de